

l'art pour principal criterium. Ainsi disparaissaient les difficultés presque insurmontables qu'eût présentées une appréciation strictement « ecclésiastique. » Comme toutes les vérités philosophiques, les lois esthétiques sont unes et invariables, à quelque œuvre qu'elles s'appliquent, quel que soit le degré de talent de l'artiste. Pour les arts industriels, la destination du produit impose, il est vrai, des exigences de convenance, mais sans créer de conditions particulières de beauté. L'art est un, comme la splendeur idéale à laquelle il tend. Les moyens multiples employés pour exprimer le beau ne détruisent point son unité, de même que la foi du travailleur ne change pas le thème éternel. Il n'y a donc, à proprement parler, ni art païen, ni art mosaïque, ni art bouddhique, ni art musulman, ni art chrétien. Il n'existe que des essais, toujours personnels, d'évoquer la beauté parfaite. Sans doute, la région où vit l'artiste, l'époque à laquelle il travaille, les croyances qu'il professe, la civilisation de sa patrie : mœurs, usages, goûts passagers, impriment aux produits luxueux un cachet historique, une marque de date, de nationalité. Cette variété des styles ne change rien à l'esthétique. Le beau reste immuable, que l'œuvre soit destinée à l'église ou aux usages de la vie civile. La seule différence entre les productions réservées au culte et celles que sollicitent les autres arts somptuaires consiste en un certain affranchissement du style contemporain, toutes les religions, déjà dès l'antiquité, recherchant les anciens modèles, respectés comme des types consacrés.